

COMEX TIGER

Compte-rendu de la réunion du 22/07/2021

En raison de la situation liée au Covid-19, la réunion est organisée via visioconférence (zoom).

Périmètre

53 participants : *cf. émargement en pièce jointe*

Documents transmis

- Support de présentation du projet TIGER,
- Feuille d'émargement.

Ouverture de la réunion du COMEX dédiée aux réponses à l'AMI TIGER 21-22 par Denis Bertin et Lionel Nicod

L'objectif de ce COMEX est de voter les budgets pour l'expérimentation 2021-2022 afin qu'elle puisse démarrer à la rentrée.

L'année 2022-2023 sera consacrée à la préparation de l'accréditation. L'HCERES voudra se focaliser sur le lien entre politique d'établissement, politique des composantes et politique au niveau des formations. L'année 2021-2022 sera donc consacrée à bien fixer la politique d'établissement ce qui permettra de mettre en cohérence avec celle-ci la politique des composantes. Ce travail posera naturellement la question de l'articulation entre instituts et composantes afin de travailler en synergie. En lien, le projet TIGER interrogera la manière dont on travaille sur la transformation des masters, les renforcements, en impliquant conjointement instituts et composantes.

Concernant la formation doctorale, l'évaluation HCERES va changer de référentiel. Les écoles doctorales et leur fonctionnement ne seront plus évaluées en tant que telles mais ce sera davantage la politique de formation doctorale de l'établissement qui sera observée et la manière dont elle est déclinée dans les écoles doctorales (*intervention de Mossadek Talby*).

1. Préambule

L'expérimentations TIGER en 2021-2022 :

- Un démarrage collectif : l'objectif de transformation de notre offre de formation en master a fait l'objet d'un vif intérêt au sein des instituts et parmi les responsables de parcours, la première phase de labélisation a donc été repoussée à l'année 2022-2023 et l'année 2021-2022 sera donc consacrée à l'expérimentation d'un certain nombre de dispositifs pédagogiques qui permettront au plus grand nombre de préparer l'appel à projet à venir,
- L'appel à manifestation d'intérêt : afin d'intégrer cette expérimentation chaque parcours devait disposer d'une UE consacrée à un projet de recherche, identifier les compétences

recherche visées et mettre en place des Cum Laude, sur cette base il était possible de se positionner sur un ou deux renforts (avec un maximum de deux dispositifs finançables).

2021-2022, un année charnière :

- Mise en œuvre et évaluation des dispositifs expérimentaux : dès la rentrée 2021-2022 les parcours qui ont répondu à l'AMI et qui ont été validés pourront mettre en œuvre les dispositifs choisis et contribueront à leur évaluation quant à leur capacité à transformer nos formations,
- Labélisation, préparation et lancement de l'appel à projet : au cours du premier trimestre 2021-2022 les différents groupes de travail et le COMEX TIGER prépareront le cahier des charges de l'appel à projet qui permettra la labélisation des premiers parcours TIGER en 2022-2023 (entre 10 et 15 probablement). Parallèlement le dispositif expérimental initié en 2021-2022 sera probablement reconduit afin de permettre un accompagnement de l'ensemble des formations engagées dans leur transformation.

2. Dispositifs et modalités proposés en 21-22 dans le cadre de l'AMI TIGER

2.1. Financement de stages en laboratoire

(Christophe Bordi – cf. dia 6)

- Modalités d'octroi : il a été proposé de flécher ce dispositif vers les étudiants les plus méritants (dans le cadre des Cum Laude),
- Montant : accordé sur une base de 4 mois de stage, chaque « bourse » s'élèvera donc à 2 400 € (4 x 600 €),
- Publics : M1 et/ou M2,
- Versement à ... : chaque institut sera chargé de rémunérer les étudiants stagiaires et pourra pour cela engager les dépenses depuis son eOTP dédié au projet TIGER (et devra y associer le centre de coût relatif à ce dispositif),
- Proportionnalité : une bourse en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.

2.2. Financement de mobilités sortantes

(Giovanna Chimini – cf. dia 7)

- Modalités d'octroi : il a été proposé de flécher ce dispositif vers les étudiants les plus méritants (dans le cadre des Cum Laude),
- Montant : il sera accordé sur une base de 4 mois à l'étranger, il s'élèvera donc à 4 000 € (4 x 1 000 €) pour chaque « bourse »,

- Publics : il pourra bénéficier à un étudiant de M2 comme à un étudiant de M1 et devra respecter le PMI (Plan de Mobilité **International**, délibération du CA du 22/06/2021),
- Versement à ... : la DRI, qui se chargera de prendre en charge les aspects administratifs et financiers des mobilités des étudiants qui auront été désignés par l'institut, la mobilité devra s'inscrire dans une stratégie partenariale de l'institut et/ou du parcours,
- Proportionnalité : une mobilité en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.
- Proportionnalité : une bourse en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.

2.3. Financement de la participation d'étudiants à des colloques à l'étranger

(Giovanna Chimini – cf. dia 8)

- Modalités d'octroi : il est proposé de flécher ce dispositif vers les étudiants les plus méritants (dans le cadre des Cum Laude),
- Montant : il sera accordé sur la base de 2 colloques, il s'élèvera donc à 1 000 € (2 x 500 €) pour chaque colloque,
- Publics : M1 et/ou M2,
- Versement à ... : chaque institut sera chargé de régler les frais de participation des étudiants stagiaires et pourra pour cela engager les dépenses depuis son eOTP dédié au projet TIGER (et devra y associer le centre de coût relatif à ce dispositif),
- Proportionnalité : un financement en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.

2.4. Financement d'évènements avec les partenaires du monde socio-économique

(Éric Valério – cf. dia 9)

- Modalités d'octroi : l'organisation de ces évènements est laissée à l'initiative des instituts et/ou des parcours,
- Montant : il sera forfaitaire pour chaque parcours et s'élèvera à 4 000 €,
- Publics : ces évènements pourront potentiellement bénéficier à tous les étudiants du parcours voire au-delà si cela est pertinent,
- Cadrage : si la forme de ces évènements est très libre (rencontres, ateliers, coachings, séminaires, conférences) il est important de rappeler (sauf s'ils existent déjà) qu'ils seront hors-maquette (et il sera nécessaire de les faire remonter comme enseignements hors-maquette auprès des composantes - s'il s'agit d'enseignements - afin qu'ils soient votés en CFVU),
- Versement à ... : chaque institut règlera les frais d'organisation de ces évènements et pourra pour cela engager les dépenses depuis son eOTP dédié au projet TIGER (et devra y associer le centre de coût relatif à ce dispositif), les différentes modalités possibles de rémunération des intervenants fera l'objet d'une information ultérieure.

2.5. Financement de l'augmentation de la part des interventions extérieures

(Éric Valério – cf. dia 10)

- Modalités d'octroi : le financement d'interventions extérieures (par des acteurs du MSE) ne pourra porter que sur des cours figurant à la maquette du parcours,
- Montant : il est forfaitaire (1 000 €) mais sera adapté autant que possible aux demandes des parcours dès lors qu'elles rentrent dans le cadre proposé,
- Cadrage : le financement correspond au surcoût par heure (43,48 Vs 58,80 soit un delta d'environ 15 €/h) lorsqu'un enseignement est réalisé par un vacataire,
- Versement à ... : l'institut n'aura pas à prendre à sa charge le versement des sommes correspondant au surcoût, des discussions sont encore en cours avec la DRH sur le sujet.
- Proportionnalité : une bourse en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.

2.6. eOTP - centres de coût - lettre d'engagement

(Julien Villevieille – cf. dia 11)

- eOTP TIGER par institut : permettra un suivi des dépenses plus simple et une sécurisation des mouvements : chaque institut aura une visibilité sur les budgets TIGER restant disponibles et ne risquera pas de les dépasser,
- Centre de coût par dispositif : permettra de suivre les dépenses engagées sur chaque dispositif (à ce stade 3 seulement seront pris en charge par les instituts) et de mener les actions évaluatives plus simplement et plus efficacement,
- Synthèse : les différentes dispositions administratives des financements TIGER octroyés en 2021-2022 seront synthétisées dans une lettre d'engagement qui sera remise à chaque institut en début d'année universitaire.

3. Éléments relatifs à la présentation et à la validation des candidatures à l'AMI

3.1. Règles générales d'analyse des réponses discutées et appliquées en équipe opérationnelle

(Julien Villevieille – cf. dia 13)

- Validation des candidatures : dès lors que le socle était présent (respect des trois critères), que le parcours était basé au sein d'AMU et que les effectifs étaient conformes, le parcours a été validé,
- Proportionnalité : sur les dispositifs 1, 2 et 3, une proportionnalité a été mise en place en fonction du nombre d'étudiants inscrits en M2 (0 > 24, 25 > 49, 50 et plus) afin de faciliter la mise en place des Cum Laude (de 1 à 3 financements par dispositif ont été accordés),
- Doublement des financements : a été appliqué uniquement dans le cas où un seul financement avait été sollicité.

- Proportionnalité : une bourse en deçà de 25 étudiants, 2 en deçà de 50, 3 au-delà.

3.2. Présentation des réponses : précisions

(Julien Villevieille – cf. dia 14)

- Parcours co-portés : pour la présentation les sommes allouées ont été divisées par 2 (ou 3) sur ces parcours, dans la pratique, les instituts concernés auront à s'accorder sur la manière de répartir et d'attribuer les financements,
- Détail des financements : chaque institut recevra à la suite de la réunion un récapitulatif détaillé des réponses et de l'analyse des candidatures des parcours s'étant proposés, le chef de projet TIGER reste votre point de contact pour toute question,
- Points d'attention : élément relatif à des réponses qui nécessitent des précisions mais qui n'induisaient pas un refus de la candidature (puisqu'elles portaient sur les dispositifs sollicités et non sur le socle commun requis), le plus souvent cela concerne des imprécisions sur le nombre d'heures d'interventions extérieures à financer.

4. Proposition de réponses à l'AMI

(Denis Bertin – cf. dia 16)

Institut	Budget total	Stages	Mobilités	Colloques	Évènements	Extérieurs	Points d'attention
AMI	79 800	28800	20000	6000	20000	5000	8
AMUTECH	49 000	12000	22000	0	14000	1000	1
ARKAIA	11 400	2400	4000	1000	4000	0	0
ICI	20 650	6720	11200	500	2000	0	1
IM2B	42 900	8400	20000	2500	12000	0	0
IMI	58 000	18000	38000	2000	0	0	0
InCIAM	79 600	9600	20000	6000	40000	4000	3
IPhU	6 400	2400	4000	0	0	0	1
ISFIN	6 400	2400	4000	0	0	0	1
ISSPAM	32 400	2400	16000	1000	12000	1000	2
ITEM	51 350	7920	20000	300	20000	3000	4
MarMaRa	5 550	3120	1200	1000	0	0	0
Marseille Imaging	43 600	21600	16000	1000	4000	1000	1
NeuroMarseille	14 150	720	1200	4000	8000	0	0
OCEAN	36 450	11520	20000	300	4000	500	1
SoMuM	39 700	7200	18000	5000	8000	1500	2
Total	577 350	146400	236000	31000	148000	17000	25

Au regard des enveloppes existantes, ce tableau traduit la mise en application des différentes règles expliquées précédemment.

L'objectif était d'accompagner le maximum de parcours et d'y consacrer un volume budgétaire conséquent.

Si la présentation présente une synthèse par institut il est important de rappeler que les budgets sont attribués à des parcours et qu'ils devront leur être consacrés dans les volumes qui seront précisés pour

chaque institut parcours par parcours (bien que des actions de mutualisation soient possible en cas d'accord entre l'ensemble des parties au sein de l'institut).

Les budgets sont proposés à la validation du COMEX qui les approuve.

5. Informations diverses / Questions - réponses

- Le comité de pilotage de la fondation A*Midex a validé la philosophie générale de l'appel interdisciplinarité avec une dotation d'environ 300k€ par institut. (Denis Bertin – cf. dia 16). Il sera présenté à l'occasion d'une future réunion d'animation (septembre).
- Une analyse des rapports de gouvernance des instituts a été réalisée ; un retour en sera fait lors d'une future réunion d'animation (septembre). Les comités des instituts, au global, doivent être plus opérationnels, peut-être trop de comités et pas assez de lien formation-recherche et donc potentiellement un besoin de simplification.
- Les reports de budgets 2021 n'ont pas été traités au COPIL A*Midex de juillet, ils le seront à celui de septembre (prévu le 13).
- Dans le cadre de la LPR le nombre de contrats doctoraux en France va augmenter globalement de 20% et la rémunération des doctorants va augmenter de 30% (pour passer de 1 758 € bruts aujourd'hui à 2 300 € bruts en 2025). Cette augmentation va s'appliquer par paliers à partir de la rentrée 2021-2022 pour les nouveaux recrutés. Aix-Marseille Université est en attente d'information sur l'évolution du coût chargé des contrats doctoraux pour les communiquer.

Schéma revalo réglementaire (fixation du minimum)			
Année	Brut annuel	Brut mensuel	Date effet
Actuel	21 096 €	1 758 €	
2021	22 397 €	1 866 €	01/09/2021
2022	23 698 €	1 975 €	01/09/2022
2023	24 998 €	2 083 €	01/09/2023
2024	26 299 €	2 192 €	01/09/2024
2025	27 600 €	2 300 €	01/09/2025

- Ouverture de l'appel à candidature du projet H2020 « CIVIS3i » coordonné par AMU (et co-financé par A*Midex), qui offrira au niveau d'AMU une dizaine de bourses post-doctorales. <https://civis3i.univ-amu.fr/en>
- La Vice-Présidente Relations internationales fait part d'un travail en cours de définition d'une action conjointe avec l'université de Tübingen (intégrée au consortium CIVIS) qui permettrait d'abonder certains projets de nos deux universités , sur financement A*Midex.
- Le travail sur le lien formation-recherche et le déploiement du projet TIGER sur le niveau doctorat sera lancé en début d'année 2021-2022 (début de l'évaluation HCERES en juin 2022).
- Une seconde réunion instituts-écoles doctorales devra être organisé à la rentrée afin de définir une stratégie commune.